



CHARTRE DU COPIL JEUN'NUM

Comité de Pilotage Jeunesse & Numérique – Association P.O.N.T.

Préambule

Le COPIL Jeun'Num est un espace d'expression, de collaboration et de co-construction destiné aux jeunes de Deshaies.

Il a pour vocation de favoriser l'engagement citoyen, la créativité numérique et l'appropriation des outils digitaux au service de la communauté.

Créé par l'Association P.O.N.T., il réunit des jeunes volontaires, accompagnés par un référent adulte, et travaille en lien avec les partenaires institutionnels (Mairie, CCAS, associations locales...).

Tous les membres du COPIL adhèrent à la présente charte.

1 — Missions du COPIL Jeun'Num

Le Comité s'engage à :

1.1 — Imaginer et proposer des projets numériques utiles

- Ateliers créatifs destinés aux jeunes ou aux seniors
- Sensibilisation à la cybersécurité
- Actions d'éducation au numérique responsable
- Projets d'entraide scolaire appuyés par le numérique
- Animations thématiques (photo smartphone, IA, réseaux sociaux, codage débutant, etc.)

1.2 — Représenter la voix des jeunes

Les jeunes membres participent aux réflexions, font remonter les besoins, donnent leur avis et orientent les actions proposées par l'association.

1.3 — Co-construire avec les adultes référents

Un adulte référent (issu de P.O.N.T., du CCAS, de la Mairie ou d'une structure partenaire) accompagne et sécurise le cadre sans décider à la place des jeunes.

2 — Engagements des membres

Chaque membre du COPIL s'engage à :

2.1 — Assiduité

- Participer aux réunions prévues (1 à 2 fois par mois).
- Prévenir en cas d'absence.

2.2 — Respect & bienveillance

- Respecter les autres membres, leurs idées, leur rythme d'apprentissage.
- Favoriser un climat constructif, sans jugement.

2.3 — Participation active

- Contribuer aux discussions.
- Proposer des idées.
- Participer à la préparation ou à l'animation des actions décidées en groupe.



2.4 — Responsabilité

- Représenter le COPIL de manière positive.
- Adopter un comportement respectueux dans l'espace numérique.
- Respecter les règles de sécurité (matériel, lieux, données).

3 — Organisation

3.1 — Composition

- 6 jeunes volontaires (entre 14 et 25 ans).
- 1 ou 2 référents adultes de l'association P.O.N.T.
- Possibilité d'inviter ponctuellement un représentant du CCAS, de la Mairie ou une personnalité-ressource.

3.2 — Répartition des rôles (rotative)

Afin de favoriser l'apprentissage, les rôles sont tournants :

1. Coordinateur jeune – anime les réunions
2. Secrétaire jeune – notes & compte-rendus
3. Référent communication – réseaux sociaux COPIL
4. Référent projets – suivi des actions
5. Référent jeunesse – relais auprès des pairs
6. Référent numérique – veille technologique et idées

4 — Cadre légal et sécurité

4.1 — Pour les mineurs

Une autorisation parentale obligatoire est demandée.

Elle précise notamment le cadre des activités et le droit à l'image.

4.2 — Règles de sécurité

- Respect du matériel fourni.
- Interdiction d'utiliser les équipements pour des usages illicites.
- Confidentialité des données personnelles rencontrées.

5 — Durée d'engagement

- L'engagement est volontaire et renouvelable.
- Un membre peut demander à quitter le COPIL à tout moment, après avoir informé le référent.

6 — Image et communication

Conformément à l'autorisation parentale (pour les mineurs), les membres consentent ou non à l'usage de leur image dans un cadre :

- strictement associatif,
- non commercial,
- visant à valoriser les projets Jeun'Num.



7 — Adhésion à la charte

En rejoignant le COPIL Jeun'Num, chaque membre (et le représentant légal pour les mineurs) déclare :

- ✓ Avoir pris connaissance de la présente charte
- ✓ S'engager à la respecter
- ✓ Comprendre que le COPIL repose sur la confiance et la participation active

SIGNATURES

Nom et prénom :

Date :

Signature du membre :

Pour les mineurs :

Nom et prénom du représentant légal :

Signature du représentant légal :